

Séance du 10 avril 2023

Le dix avril deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Premier Adjoint, Thierry GARROS

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
7	6	6
		Pour : 6
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme ADREY Nathalie, Mme BARBOT Hélène, Mme CLEMENTE Stéphanie, M. DUROU Nicolas, M. FLOURETTE Jean-Marc, M. GARROS Thierry

Procuration(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

M. SONILHAC Jacques

Date de la convocation
28 mars 2023

Date d'affichage
28 mars 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

17 avril 2023

et publication du

17 avril 2023

A été nommé(e) **secrétaire de séance :** M. GARROS Thierry

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
--

Le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	55 423,84
	Réalisé :	52 287,26
	Reste à réaliser :	6 809,36

Recettes	Prévu :	55 423,84
	Réalisé :	27 552,79
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	262 254,78
	Réalisé :	56 667,95
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	262 254,78
	Réalisé :	271 007,30
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-24 734,47
Fonctionnement :	214 339,35
Résultat global :	189 604,88

COURRIER ARRIVEE LE

24 AVR. 2023

Sous-Préfecture de MIRANDE

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SANSAN

Le Maire Jacques SONILHAC

Transmis à la Sous-Préfecture et certifié exécutoire le 17 avril 2023

